



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryancyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Josiane Supron.

Étaient absents : Patrick Dumas représenté par Florence Bouis, Karine Abderrhamn, Cyril Aubanel, Marie Ménard, Valérie Remond, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommé secrétaire de séance : Dominique Agniel .
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Arrêté du 11 octobre 2019 : L'offre de la Société KROMM-GROUP pour la fournitures de panneaux pour réglementer la circulation sur le chemin de Montalet est retenue pour un montant de 567,30 € HT .

1. Communauté de communes De Cèze-Cévennes : attribution de compensation 2019 : Le Conseil approuve, à l'unanimité, les montants des attributions de compensation pour l'année 2019.

2. Communauté de communes De Cèze-Cévennes : La demande de participation financière pour le passage de la course cycliste "étoile de Bessèges" est repoussée par 9 voix contre (Agniel, Bertrand, Cividino, Licari, Maillet, Mauchand, Mazon, Navarro, Supron), 2 abstentions (Bouis, Dumas) et 3 pour (Beaufils, Damay, Adryancyk-Perrier).

3- Contrat d'assurance risques statutaires : Le contrat et la délégation auprès du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale du Gard sont adoptés à l'unanimité.

4- Stratégie de contrôle de l'exécution des Obligations Légales de Débroussaillage : Suite à la présentation par le policier municipal de la problématique des OLD, le conseil fixe à l'unanimité les objectifs suivants :

1° Établir une cartographie des zones concernées par les OLD,

2° Postuler à un partenariat avec la DDTM et les Communes Forestières du Gard,

3° Recenser les parcelles concernées par les OLD,

4° Diffuser la réglementation relative aux OLD dans le bulletin communal,

5° Joindre au bulletin le guide des bonnes pratiques,

6° Adresser des courriers nominatifs aux propriétaires concernées, indiquant leurs obligations eu regard du PLU en vigueur à MOLIERES SUR CEZE,

7° Organiser une réunion d'information destinée au public,

8° Procéder aux contrôles/sanctions avec mises en demeure,

9° Engagement de travaux par la commune puis imputation financière aux propriétaires défaillants .

5- Directeur Général des Services : création d'un poste de catégorie A contractuel à temps complet. 13 voix pour et une abstention (CIVIDINO).

6-1 Mise en place d'un contrat dans le cadre d'un parcours emploi compétence. Reporté.

6-2 Création de deux postes d'adjoints techniques : Un poste pour le service de l'eau et de l'assainissement et un poste pour les petits travaux généraux. Unanimité.

7- Contrat de participation pour l'insertion professionnelle avec l'association FORCE pour 2020.

La participation de la collectivité pour cette réalisation d'action d'insertion sera d'un montant total de 22 500 € (partie main d'œuvre).

Les commandes et l'approvisionnement : durant la période du 1 janvier au 31 décembre 2020 seront assurés sous la responsabilité technique de la commune pour un montant plafonné à :

* pour les deux logements : 20 000 € H.T.

* pour les locaux des services techniques 20 000 € H.T.

Adopté par 13 voix et une abstention Mme MAZON.

8- Terrain autour du stade -Marché d'enlèvement des déchets et gravats :

Monsieur le Maire présente au conseil les dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 mettant la commune en demeure d'évacuer les déchets végétaux et gravats et les autres déchets non dangereux variés actuellement en place près du stade de Molières-sur-Cèze vers des filières autorisées .

A l'unanimité l'offre de bordereau de prix de la société SARL JOUVERT, Le Pradel, 30110 LAVAL PRADEL est retenue.

9- Avis sur cession Yomax : Par délibération du 21 février 2019 le conseil municipal a autorisé la revente partielle d'un local appartenant à la SCI YOMAX au profit de Monsieur Pascal BUISSON.

Il s'avère que l'acquéreur souhaite faire l'acquisition au travers d'une Société civile immobilière dénommée SCI COLLECTOR dont les associés sont Monsieur Pascal BUISSON et Monsieur Cyril ROBERT. Accord à l'unanimité.

10- Admission en non valeurs : Monsieur le Maire informe le conseil de la liste de non valeur communiquée par Mme la trésorière de Saint-Ambroix et arrêtée à la date des 17 et 18 juillet 2019 et portant sur le budget eau et assainissement pour un montant de 604,19 € et 516,64 € soit un total de 1 120,83 €. Accord à l'unanimité.

11- Annulation de factures d'eau : Pour un montant total de 1480,04€ correspondant à six factures d'abonnés qui comptent des erreurs de facturation de notre prestataire SUEZ. Unanimité

12- Dossier Vidéo protection : Dans notre commune nous comptons de nombreux problèmes de délinquance, d'incivilités. Monsieur le Maire et son équipe ont décidé de faire appel à un Gendarme référent en sureté. L'étude fait apparaître des chiffres très élevés pour une commune de petite densité. Nous subissons deux types de délinquances, l'une endogène, l'autre exogène il est donc décidé de doter notre commune d'un dispositif de vidéo-protection. Pour 11, contre 0, abstentions (Damey, Mauchand)

13- Salle polyvalente : avenant marché menuiserie :

Monsieur le Maire indique que suite aux modifications apportées sur le chantier de la salle polyvalente, en cours de travaux, à savoir la modification de la dimension de la porte d'accès vers le sanitaire (pour conserver un sanitaire opérationnel le temps des travaux et éviter de dépenser les deniers publics dans une location de sanitaire), la modification de l'accès en façade sud et la nécessité d'une porte séparant la salle polyvalente proprement dite de la zone d'entrée, l'économie du marché de menuiserie accordé à l'entreprise Cévenn Menuiserie lors du conseil municipal du 18 juin 2019 est sensiblement modifiée.

Le marché initial de 15 621,85 euros HT passe à 16 470,55 euros HT. Il convient donc de valider un avenant de 848,70 euros HT (huit cent quarante huit euros, soixante-dix cents hors taxes)

Pour 11, contre 0, 3 abstentions(Mazon, Bouis, Dumas),.

14- SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : Pour lutter contre les risques d'effondrements des ruisseaux couverts, 12 sur notre commune, un SIVU composé de 7 communes été créé. Pour coordonner les administrations, Etat, Région? Département, école des Mines le SIVU a décidé de recruter un chargé de mission. La participation de notre commune au cofinancement de ce poste s'élève à 5 384 €. **Unanimité.**

15- Budget de l'eau - Décision modificative, **Unanimité.**

16- Eclairage public site industriel - attribution du marché : Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant des offres reçues pour rénover le réseau d'éclairage public du site industriel et l'assemblée retient à l'unanimité, l'offre de la société SPIE pour un montant de 17 605,00 € H.T.

17- Avis sur vente 3F Occitanie : Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier du 3 septembre 2019 de Monsieur le Directeur de la DDTM du Gard relatif au projet de cession de la société 3F Occitanie d'un logement sis 2 cité Technocos.

A l'unanimité, le conseil n'émet pas d'objection à cette cession,

18- Motion contre la fermeture de la trésorerie de Saint Ambroix : Le conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien des services de la Trésorerie de Saint-Ambroix.

19- Motion pour la réouverture de la poste le vendredi matin : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 1 octobre 2019 émanant de la direction de la poste fixant les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste communal aux après-midi. Hors de nombreux habitants de Molières-sur-Cèze et de Meyrannes se rendent au marché hebdomadaire du vendredi matin et profitent pour faire leurs démarches à la poste.

A l'unanimité, le conseil Municipal, formule auprès de l'administration postale le vœu: de ré-ouvrir le bureau de poste le vendredi matin à la place du vendredi après-midi.

Question diverses :

- **Dettes communales :** L'état distribué avec l'ordre du jour ne comportait pas les dernières mises à jour. Le nouvel état de la dette par budget sera établi à la date du 1 janvier 2020.

Fin de séance à 21h40

Le secrétaire de séance,



Dominique AGNIEL,

Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Lionel Beaufiles,

Jean-Louis Bertrand,

Florence Bouis,

Sylvain Cividino,

Coralie Damay,

Chantal Licari,

Francette Maillet,

Nathalie Mauchand,

Georgette Mazon,

Jacques Navarro,

Josiane Supron.

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	1 165 064,88	58 277,09	42 482,66	0,00	100 759,75
2021	1 106 787,79	334 724,62	38 715,83	0,00	373 440,45
2022	772 063,17	57 275,10	35 199,38	0,00	92 474,48
2023	714 788,07	59 946,53	32 527,92	0,00	92 474,45
2024	654 841,54	62 744,79	29 729,72	0,00	92 474,51
2025	592 096,75	65 675,83	26 798,62	0,00	92 474,45
2026	526 420,92	67 082,69	23 737,33	0,00	90 820,02
2027	459 338,22	68 949,47	20 572,74	0,00	89 522,21
2028	390 388,75	72 255,12	17 267,12	0,00	89 522,24
2029	318 133,63	73 018,62	13 828,29	0,00	86 846,91
2030	245 115,01	73 759,90	10 411,70	0,00	84 171,60
2031	171 355,11	38 459,63	7 525,56	0,00	45 985,19
2032	132 895,48	40 372,64	5 612,56	0,00	45 985,20
2033	92 522,84	42 381,06	3 604,14	0,00	45 985,20
2034	50 141,78	21 142,44	1 787,84	0,00	22 930,28
2035	28 999,34	14 174,96	1 070,36	0,00	15 245,32
2036	14 824,38	14 824,00	420,17	0,00	15 244,17

1 476 356,43

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	1 081 219,86	41 408,86	40 005,96	0,00	81 414,82
2021	1 039 816,79	37 221,83	38 317,32	0,00	75 539,15
2022	1 002 594,96	38 826,35	36 712,81	0,00	75 539,16
2023	963 768,61	40 506,35	35 032,78	0,00	75 539,13
2024	923 262,26	42 265,43	33 273,71	0,00	75 539,14
2025	880 996,83	44 107,50	31 431,63	0,00	75 539,13
2026	836 889,33	46 036,53	29 502,62	0,00	75 539,15
2027	790 852,80	48 056,73	27 482,42	0,00	75 539,15
2028	742 796,07	50 172,54	25 366,60	0,00	75 539,14
2029	692 623,53	52 388,64	23 150,50	0,00	75 539,14
2030	640 234,89	54 709,82	20 829,30	0,00	75 539,12
2031	585 525,07	57 141,29	18 397,86	0,00	75 539,15
2032	528 383,78	59 688,31	15 850,82	0,00	75 539,13
2033	468 695,47	52 557,39	13 240,77	0,00	65 798,16
2034	416 138,08	44 841,10	11 216,07	0,00	56 057,17
2035	371 296,98	46 781,37	9 275,81	0,00	56 057,18
2036	324 515,61	48 813,33	7 243,84	0,00	56 057,17
2037	275 702,28	50 941,43	5 115,73	0,00	56 057,16
2038	224 760,85	19 459,78	3 292,27	0,00	22 752,05
2039	205 301,07	8 620,67	3 031,18	0,00	11 651,85
2040	196 680,40	8 750,72	2 901,14	0,00	11 651,86
2041	187 929,68	8 882,72	2 769,14	0,00	11 651,86
2042	179 046,96	9 016,71	2 635,14	0,00	11 651,85
2043	170 030,25	9 152,72	2 499,13	0,00	11 651,85
2044	160 877,53	9 290,78	2 361,07	0,00	11 651,85
2045	151 586,75	9 430,93	2 220,92	0,00	11 651,85
2046	142 155,82	9 573,19	2 078,65	0,00	11 651,84
2047	132 582,63	9 717,61	1 934,25	0,00	11 651,86
2048	122 865,02	9 864,20	1 787,66	0,00	11 651,86
2049	113 000,82	10 012,98	1 638,86	0,00	11 651,84
2050	102 987,84	10 164,02	1 487,82	0,00	11 651,84
2051	92 823,82	10 317,35	1 334,51	0,00	11 651,86
2052	82 506,47	10 472,98	1 178,88	0,00	11 651,86
2053	72 033,49	10 630,97	1 020,89	0,00	11 651,86
2054	61 402,52	10 791,32	860,53	0,00	11 651,85
2055	50 611,20	10 954,10	697,74	0,00	11 651,84
2056	39 657,10	11 119,35	532,50	0,00	11 651,85
2057	28 537,75	11 287,08	364,77	0,00	11 651,85
2058	17 250,67	11 457,35	194,52	0,00	11 651,87
2059	5 793,32	5 793,32	32,60	0,00	5 825,92

1 539 526,37

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	344 552,19	29 782,80	7 643,54	0,00	37 426,34
2021	314 769,39	30 456,78	6 969,55	0,00	37 426,33
2022	284 312,61	31 146,98	6 279,38	0,00	37 426,36
2023	253 165,63	31 853,75	5 572,59	0,00	37 426,34
2024	221 311,88	32 577,57	4 848,78	0,00	37 426,35
2025	188 734,31	33 318,81	4 107,55	0,00	37 426,36
2026	155 415,50	34 077,92	3 348,43	0,00	37 426,35
2027	121 337,58	34 855,36	2 570,98	0,00	37 426,34
2028	86 482,22	35 651,60	1 774,76	0,00	37 426,36
2029	50 830,62	31 082,52	968,89	0,00	32 051,41
2030	19 748,10	19 748,10	259,26	0,00	20 007,36

388 895,90